



FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO

N° 14 – Jeudi 23 Décembre 2021

COORDONNÉES

SIÈGE SOCIAL ET ADRESSE POSTALE

23 RUE DE PIED DE FOND
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX 9

ACCUEIL :

LEGÉ ANNIE
MAHAUDI HAKIM
POIRAUT JEAN-LUC

☎ 05.49.79.18.52 📠 05.49.79.18.52

SITE OFFICIEL ET E-MAIL

🌐 [HTTP://FOOT79.FFF.FR](http://foot79.fff.fr)

✉ [DISTRICT@FOOT79.FFF.FR](mailto:district@foot79.fff.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU LUNDI AU JEUDI :

• 8H00 - 17H00

LE VENDREDI :

• DE NOVEMBRE À MARS : 8H00 - 17H00

• D'AVRIL À OCTOBRE : 8H00 - 16H00



RÉUNIONS MANIFESTATIONS



SOMMAIRE

Assemblée Générale et Financière

Du 8 octobre au Tallud p 01

Commission Sportive..... P 13

Commission Litiges et Contentieux..... p 16

Commission D'Arbitrage P 20

Commission des Jeunes..... p 22

Commission Futsal..... p 25

Nos Partenaires..... p 28

Avis aux clubs..... p 29

Infos Clubs..... p 32



LE DISTRICT FERME SES PORTES

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Chères licenciées, Chers licenciés,

Le District de football des Deux-Sèvres ferme ses portes du :

- Vendredi 24 Décembre 2021 inclus

Au

- Dimanche 02 Janvier 2022 inclus.

Nos portes ouvriront à nouveau le Lundi 03 Janvier 2022 à partir de 08h00.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année !




PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET FINANCIERE REUNION DU 08 OCTOBRE 2021 AU TALLUD

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de Football des Deux-Sèvres s'est tenue le 8 octobre 2021 dans la Salle du Tallud, sous la Présidence de Mr. GUIGNARD Daniel.

ASSISTE DE :

Membres du Comité : Mmes. RULLIER Maryse – SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles – BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany – BONNET Franck – BOURON Benoît – CHATELLIER Mickaël - DELAUAUD Bernard – GAUVIN Francis – GODET Jean-Marie – GODET Jean-Pierre – GUIGNARD Daniel - LAROCHE Pierre – LIAIGRE Alain – MALEN Jérôme - MASSE Jean-Yves – MAZURIE James – NOIRAUULT Fabrice - PARNAUDEAU Romain – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky – ROUGER Alain – THIBAUD Jean-Luc

Membres Cooptés :

MM. BERNARD Benjamin – BOURDEVERRE Jérôme - PORCHER Michel

Chargés de Mission : MM LACROIX Pierre - SABOURAULT André - SENARD Claude

CTR : M GRIMPRET Christophe

Membres du Personnel : M LAVILLE Jean-Marc

Commission Electorale : Mme MARTIN Brigitte

MM. GRELLIER Jean Marie – LACROIX Nicolas – MAUDET Jean Pierre – ROY Jacky – VIOLLET Patrick

PERSONNALITES PRESENTES

- Monsieur GINGREAU François, Conseiller Départemental en charge du sport,
- Monsieur LE YONDRE Philippe, Trésorier du Bureau Exécutif de la Ligue de Football Amateur
- Madame AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, Secrétaire Générale de la LFNA
- Monsieur MACHET Patrick, Président du CDOS
- Monsieur BILLEROT Jérôme, Adjoint au Maire du Tallud
- Monsieur LEBOUL Baptiste Président EV Le Tallud
- Monsieur MOREAU Dominique Co Président EV Le Tallud

EXCUSES :

Membres du Comité :

Mme. BRENET Ludivine

MM. DENIAU Jean-Paul – OUVRARD Jacques - ZACCHEO Emmanuel

Chargé de Mission : M. GOUDEAU René

Membre du Comité d'Honneur : MM. HIBRAIM Bernard - MICHONNEAU Marc

Invité : Mr. RAGER Séverin, CTRA-LFNA

Membres du Personnel

Mesdames BOUDREAULT Dominique – LEGE Annie – ALMEIDO RIBEIRO Judite
Messieurs MICHEAU Anthony – MAHAOUDI Hakim - POIRAUULT Jean-Luc

PERSONNALITES

- Monsieur ROUSSET Alain, Président de Région Nouvelle Aquitaine
- Madame LANZI Nathalie, Vice-Présidente du Conseil Régional
- Monsieur AUBRY Emmanuel, Préfet des Deux-Sèvres
- Madame BARETAUD Anne, Secrétaire Générale Préfecture des Deux-Sèvres
- Monsieur TARREGA Jean-Luc, Directeur du Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres
- Monsieur MORISSET Jean-Marie, Sénateur des Deux-Sèvres
- Monsieur MOUILLER Philippe, Sénateur des Deux-Sèvres
- Madame BATHO Delphine, Députée
- Monsieur FIEVET Jean-Marie, Député
- Monsieur CHICHE Guillaume, Député
- Madame DESNOUE Coralie, Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Madame HAVETTE Hélène, Responsable des Sports du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Madame LARGEAU Béatrice, Conseillère Départementale du Canton
- Monsieur PRIEUR Jean-Michel, Président de la Communauté de Commune de Parthenay-Gâtine
- Monsieur PELISSIER Wilfried, Directeur Départemental DDCSPP
- Monsieur DELIGNE Francis, Président du Crédit Mutuel
- Monsieur CHEVALIER Eric, Délégué Départemental du Crédit Mutuel
- Monsieur MENES Jean-Guillaume, Directeur Général Crédit Agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres
- Monsieur MAIQUES Patrick, Chargé de Communication Crédit Agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres
- Monsieur ENNJIMI Saïd, Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine

Clubs Libres présents ou représentés

Aiffres AV.S - Airvo St Jouin F.C. - Amailloux C.S. - Argentonnais Pays F.C. – Aubinrothais El.S. - Autize Jeunes Orée F.C - Avenir. 79 F.C - Beaulieu Breuil E.S - Beauvoir S/Niort C.S. - Bessines Asptt - Boismé Clessé E.S - Boutonnais F.C - Bressuire F.C. – Breuil Bernard AS - Brûlain Esp. S. – Buslauris Thireuil – Celles – Verrine ent-S - Cerizay CO - Champdeniers-Pamplie U.S. - Chanteloup Chapelle E.S – Chatillon Pompaire E.S. - Chauray F.C. - Chenay Chey Sepvret US - Cherveux Am.Rur. - Chiche F.C – Clazay Bocage FC - Clussais La Pommeraie ET.S. – Coulonges Thouarsais AM.S - Echiré St Gelais AV.S.- Exireuil Ste Educ.Pop.C. - Exoudun AM.S – Fenioux U.S - Fomperron - Fors O.S.C. - Frontenay St Symph US - Gati-Foot - Gatine Sud F.C - Haut Val De Sèvre 94 F.C – Inter Bocage Football Club SC L’Absie Largeasse Moutiers sous Chantemerle - La Crèche U.S – Le Tallud EV. - Lezay U.S. - Limalonges Coqs Gaulois - L’ouin Pays F.C - Lutaizien- Oiron E.S – Mahorais Foot 79 A.C.S - Maixentais Pays US - Mauzé S/le Mignon U.S – Mauzé Rigné SP.A – Mellois Pays A.S - Moncoutant S.A - Montravers F.C DE – Mougou ET.S - Niort Chamois F.C - Niort St Florent U.A. - Niort St Liguair O.L.- Niort Pexinoise U.S - Noirlieu Chambrouet Bres.C.Laiq. - Nueillaubiers F.C - Pamproux U.S.Fraternelle - Parthenay Viennay R.C. - Parthenay Portugais A. – Périgné A.S - Romaine ET.S. - St Aubin Le Cloud C.A - St Cerbouillé Ent.S. ST - St Jean Missé F.C. – St Loup Louin A.S. - St Maixent De Beugné A.S. - St Martin Les Melle A.S. - St Romans Les Melle Ste Educ.Pop. - St Sauveur U.S. – Ste Eanne Football Club -. Ste Ouenne Am.s - Terves Es Esp. - Thénezay-Ferrière Peyratte ES. – Thouars Foot 79 - Val De Boutonne Foot 79 - Venise Verte C.S - Vergentonnaise U.S – Vouillé St. - Voulmentin St Aubin Du Plain Ent. - Vrère St Leger De Montbrun U.S – Vrines FC

AMENDE FINANCIERE POUR LES CLUBS ABSENTS A L’ASSEMBLEE GENERALE :

Dans sa réunion du 27 septembre 2021, pv n° 01 de la saison 2020/2021, le Comité a fixé les amendes pour absence :

Clubs absents Régional → 80 €
St Varent Pierregeay US

Clubs absents 1^{ère} – 2^{ème} et 3^{ème} Division → 70 €

Ardin ESPO.S – Augé Azay le Brulé AS – Avenir Autize – Brion US – Cerizay A.S Portugais – Comores F.C – Faye Noireterre
ENT.S – Entente Genneton – Niort Clou Bouchet – SA Soucheen – St Amand sur Sevre ET.S – Vasleenne US

Clubs Absents Autres divisions → 60 €

Assais AMS.D – Lambon U.S – Louzy ET.S – Neuvy Bouin Ste ANIM – ET.S.B Paizay le Tort – Plaine Gatine FC – Prahecq US –
Sauzeen US- St Martin Amicale – St Martin Du Fouilloux F.C – Ste Néomaye Romans A.M.S -

ClubsFutsal → 60 €

Kefilm FS – CASC Niort – Niortais RC – Tys Futsal Club – Thénezay Futsal Club

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 00.

Monsieur Daniel GUIGNARD, Président du District, ouvre la séance en remerciant les personnes et personnalités présentes.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
PAR LE PRESIDENT DANIEL GUIGNARD**

Chers Ami(e)s,

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue, merci Mr le Maire de nous accueillir dans cette magnifique salle et vous, Président, merci à vous et votre équipe pour la mise en place.

Exceptionnellement cette année nous allons faire les deux Assemblées, fin de saison et financière le même jour.

Je remercie Mr GINGREAU François Conseiller Départemental en charge des Sports, de sa présence ainsi que Mr MACHET Patrick, Président du CDOS, Mme AYRAULT GUILLORIT Marie Ange, Secrétaire Générale de la LFNA et Mr Le YONDRE Philippe Trésorier de la LFA , de participer à nos travaux, merci à vous.

Sans plus attendre je donne la parole à Mr BILLEROT Jérôme Adjoint au Maire du Tallud pour qu'il nous présente sa commune.

**ALLOCUTION DE MR. BILLEROT Jérôme
ADJOINT AU MAIRE DU TALLUD**

Monsieur l'Adjoint au Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et nous présente sa commune de plus de 2000 habitants, située idéalement au centre du département sur une superficie de 19km², riche d'une vie associative importante, environ 25 associations et d'un ensemble économique au niveau PME conséquent.

Il souhaite que l'Assemblée se déroule sereinement et que cette saison aille à son terme.

Maintenant parole à Baptiste LEBOUL et Dominique MOREAU pour la présentation de leur club.

**PRESENTATION DU CLUB DE L'ÉVEIL FOOT DU TALLUD
PAR SES COPRESIDENTS BAPTISTE LÉBOUL ET DOMINIQUE MOREAU**

L'ÉV le TALLUD est un club né en 1969 qui a montré son dynamisme tout au long de ces années grâce à l'aide importante de ses bénévoles, lesquels ont fait grandir l'association au fil des années pour aujourd'hui compter dans ses rangs 270 licenciés. 4 équipes seniors (R2, D2, D3, D5), 1 équipe U17, une U15, 2 équipes U13, pas moins de 60 licenciés foot animation et aussi une équipe féminine fourbissent les armes du club entouré de ses bénévoles et pas moins de 6 arbitres.

La qualité du travail du club a été récompensée par le Label Jeunes Espoirs FFF, le Label Seniors Espoir LFNA et le Label Ecole Féminine FFF.

Merci

C'est une mauvaise habitude prise que celle de faire un discours après une saison qui n'est pas allée à son terme. En tous cas pas comme les autres années en délivrant des verdicts de montées et de descentes avec des champions et des vainqueurs de coupes.

Cette mauvaise habitude prise, je souhaite ardemment qu'elle s'arrête à cette Assemblée Générale afin que la saison en cours soit à nouveau synonyme de compétitions qui reste une finalité logique de notre raison d'être. Cela signifiera alors que le Pass sanitaire aura permis un retour à une quasi-normalité. Même si tout ne sera plus comme avant.

Même si nous devons tirer quelques enseignements de cette crise sans précédent, même si surtout, cela démontrera que c'est vous sur le terrain qui avez gagné la bataille la plus dure : celle qu'on n'a pas vu venir et face à laquelle on est resté bien souvent tributaires des pouvoirs publics et des décisions gouvernementales.

C'est grâce à votre ténacité, à votre compréhension, à vos capacités d'adaptation que vous avez su maintenir durant 18 mois, que nous sortons progressivement la tête de l'eau.

Alors oui il reste encore la question des 12-17 ans et nous n'y verrons plus clair qu'en novembre-décembre. Alors oui aussi tout n'est pas encore réglé et sans doute perdons-nous encore quelques licenciés.

Encore que ... ce n'est pas forcément sûr, à ce jour date à date 14619 en 2020-2021 aujourd'hui nous sommes 14300. D'ici là, force est de constater que le football répond plutôt présent, que notre discipline fait preuve de robustesse et de résistance face aux conséquences du Covid.

Sport populaire par excellence, clubs plutôt bien structurés, attractivité naturelle, éducateurs formés ou en passe de l'être, à l'écoute de nouveaux besoins avec le développement de nouvelles pratiques diversifiées, capacité à travailler avec les écoles, accessibilité à un grand nombre à travers les âges, les sexes, les difficultés sociales, présence de conseillers techniques proches des clubs, tous ces atouts indéniables sont le reflet d'une activité sportive qui a beaucoup manqué aux petits comme aux grands.

Alors avec un œil dans le rétroviseur de difficultés sanitaires qui nous ont obligés à travailler différemment au sein du District comme dans les clubs (chômage partiel, réunions en visio, formation à distance, redéploiement des tâches confiées aux techniciens,...) mais surtout un œil entreprenant sur demain. Continuer de se relever, croire en une trajectoire humble mais ambitieuse pour un football des Deux-Sèvres qui est une locomotive en Nouvelle-Aquitaine.

Avec une gestion saine louée par les instances de la Ligue et parfois même enviée ou copiée par les Districts voisins. Des résultats intéressants avec nos clubs ambassadeurs au plus haut niveau. Nous sommes un des rares territoires à compter un club pro.

Mais nous ne sommes pas en reste non plus en N3 et dans les championnats de Ligue, chez les seniors comme chez les jeunes.

Un petit clin d'œil à Périgné, petit poucet du 3ème tour de la Coupe de France, St Jean Missé du 4ème tour et maintenant Ardin qualifié pour le 5ème tour sans oublier les autres qualifiés que sont St Sauveur, Moncutant, Saint Florent, et Bressuire : bonne chance à eux.

Nos relations avec les collectivités sont bonnes et nous sommes entendus aussi bien par la FFF que par la LFNA chaque fois qu'il est nécessaire d'échanger

Enfin remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à rendre mon exercice de Président moins difficile pour faire face à cette crise exceptionnelle.

Alors oui merci à : Bernard et Jean Luc mes Vice-Présidents Délégués, l'ensemble des membres du Comité et bien sûr nos salariés.

Et pour conclure, c'est avec les mêmes valeurs et les mêmes qualités qu'on continuera demain à vous emmener vers de nouveaux projets, à accompagner les vôtres et à partager ce qui nous a tant manqué : les bons moments sur les terrains pendant les matches et aussi après !

Alors au plaisir de vous y voir toutes et tous très prochainement.

Merci.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE
DU 18 SEPTEMBRE 2020 A POMPAIRE**

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
DU 18 SEPTEMBRE 2020 DEPUIS LE DISTRICT EN VISIOCONFERENCE**

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT MORAL SUR LA SAISON 2020/2021

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Alain ROUGER présente le projet de poule à 10 concernant les divisions 3,4 et 5 du District. Ce projet est à l'étude, il sera préparé avec l'aide des clubs et sera présenté aux voix à l'Assemblée Générale Ordinaire de fin de saison pour lancement saison 2022/2023.

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire à 20 h et ouverture de l'Assemblée Générale Financière.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

La présentation des comptes du District a été effectuée par projection du compte de résultat et du bilan arrêtés au **30 /06 /21** avec une analyse des principales opérations financières intervenues sur la **saïson 2020/ 2021**.

Le District de Football des Deux Sèvres, = 15 777 licenciés, contre 17 593 l'année passée soit une baisse de 9 %.

Un budget (total des charges), maîtrisé, à 312 K€ ; en nette baisse par rapport aux années passées.

Cette saison (2020/2021) a été marquée par la crise sanitaire COVID 19, ce qui en fait une année très particulière.

En effet l'arrêt des compétitions sportives le 25 Octobre 2020 a entraîné une activité très ralentie au niveau des compétitions de notre District.

Ainsi le budget a été ramené à environ 312 K€, en économie d'environ 102 K€, caractérisée par des frais de commissions en retrait - 16 K€ (moins de déplacements), des frais de personnel en économie (salaires et charges -/- chômage partiel) de l'ordre de – 61 K€ et des frais de fonctionnement de – 24 K€

LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits de l'exercice 311 993 € contre 406 640 € l'exercice précédent :

Ceux-ci se ventilent :

55 % en subventions, soit 172 K €, contre 215 K€ en 2020;

45 % provenant des clubs, soit 140 K €, contre 191 k€ l'an dernier ;

Le détail des produits (subventions, ressources provenant des clubs) est communiqué en comparaison avec les exercices précédents :

L'évolution essentielle est :

Au niveau des subventions : soit - **43 K€ cette année**, l'an dernier c'était + 51 K€.

Rappel : l'année passée, le District avait bénéficié de la restitution de 22K€ en provenance de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine

Les autres subventions perçues sont en diminution de 21 K€ ;

Le District 79 tient à remercier ces financeurs qui, sur cette saison, ont été très reconnaissants du travail accompli par le maintien de ces subventions.

Au niveau des produits perçus des clubs, une évolution : 191 K€ à 140 K€, soit une variation de **-51 k€**, compte tenu essentiellement :

Comme évoqué précédemment, cette saison 2020/2021 a été très particulière, compte tenu de l'effet Covid 19 et de la répercussion sur les compétitions gérées par le District et donc de son organisation.

Compte tenu de ces dépenses atténuées (chômage partiel / moins de déplacements et moins de frais des commissions), le District 79 a décidé de retourner aux clubs ces économies générées, ce qui s'est traduit par le reversement des frais d'engagements des coupes départementales pour l'ensemble des catégories soit 27 K€ fait au club

Compte tenu de l'arrêt des compétitions, il y a eu donc, moins de rentrées au titre de la discipline (cartons) un total de 17 K€ en produits contre 45 K€ la saison passée, soit un écart de **-28 K€**

Les charges (nettes de produits) s'établissent à 311 993 €, contre 414 307 € l'exercice précédent :
Soit une évolution de -102 K€.

L'analyse des variations des charges est essentiellement la suivante :

- Des frais de commissions et actions, déplacements et de fonctionnement à un niveau inférieur à l'an passé : - 40 K€.
- Des charges de personnel (salaires charges sociales et fiscales) en économie de - 61 K€ (chômage partiel, arrêts maladies et charges sociales) ;

Les frais de personnel représentant environ 50 % du budget,

Pour information, le montant global de ces frais généraux, qui était prévu à 487 K€ s'élèvent au réel à 312 K€ ; soit un budget en nette diminution globalement par rapport aux prévisions, mais les circonstances sont particulières.

Le temps décompté des bénévoles,

A travers le suivi des frais de déplacements, il est constaté une annotation de temps passé par les bénévoles d'un total de 3 678 heures, contre 6 353 heures la saison 2020, et 10 167 heures la saison 2019.

L'implication des bénévoles reste toujours aussi forte, mais les circonstances particulières de cette année de COVID expliquent cette diminution des temps (évoqué précédemment).

Le Bénévolat reste un poids incontournable dans le fonctionnement du District, et ceci pour assurer une bonne marche dans son fonctionnement

Compte tenu de ces effets, il en résulte un excédent sur cet exercice arrêté au 30 06 2021, de 1 654 €.

FFF - Ligue de Nouvelle Aquitaine
District Football des Deux Sèvres
23 rue pré de fond BP. 16 312
79043 Niort Cedex 9

COMPTE de RESULTAT AU 30 JUIN 2021

CHARGES			PRODUITS		
RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2021	EXERCICE N 30/06/2020	RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2021	EXERCICE N 30/06/2020
			VENTES / produits	2 858	14 732
achats et services extérieurs	82 623	170 035	COTISATION CLUBS	38 864	0
IMPOTS & TAXES	8 621	9 395	RECETTES (lic. Rbst, ...)	37 658	53 626
SALAIRES DU PERSONNEL diminués du chômage partiel et I J	134 120	165 860	RECETTE (Discipline)	17 178	45 617
CHARGES SOCIALES	22 250	51 892	ENGAGEMENTS (champ + coupes)	43 646	77 143
DOT. AMORT. & PROVISIONS	62 735	2 882	SUBVENTION D'EXPLOITATION	171 790	215 522
CHARGES FINANCIERES	720	797	reprise de prov. /transf. de charges	1 369	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 099	14 093	INTERETS BANCAIRES	460	647
RESULTAT	1 654	-7 666	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0
TOTAUX	313 822 €	407 287 €	TOTAUX	313 822 €	407 287 €

LE BILAN

Le Bilan actif et passif au 30 06 2021 est présenté.

Celui-ci annote un total de 402 489 €, contre 468 202 € l'an passé.

Au 30 06 2021, la situation financière reste saine, mais apparait en terme de trésorerie plus flatteuse que l'an dernier au 30 06 2020 (356 K€ / 313 K€)

En effet, il convient de préciser que cette situation financière plus positive est une photo des comptes au 30 06 2021 et qu'il convient de noter que cette évolution est due en particulier au versement par la Ligue du solde de leur compte (0 au 30 Juin 2021 contre 74 K€ au 30 juin 2020).

Les fonds propres du District des Deux-Sèvres s'élèvent à 127 323 € et représentent 40 % sur un budget de 312 K€, l'an dernier (125/ 414) également 30 % ;

Le fonds de roulement (réserves, complété des indemnités de fin de carrière provisionnées) s'élève à 188 845 € contre 156 456 € au 30 06 2020,

Il faut noter que ces provisions pour indemnités de fin de carrière sont nécessaires car les dates de départ en retraite de certains salariés s'approchent, d'où les recrutements de personnes, initiés depuis 2019 pour également compléter l'équipe.

Le point sur la saison actuelle (budget prévisionnel saison 2021/2022) :

L'approche budgétaire prévisionnelle a été basée sur les budgets réalisés ces dernières années avant la crise sanitaire et en tenant des comptes des évolutions.

La maîtrise du budget constatée ces dernières années, et le travail accompli par chaque membre des commissions a permis d'afficher une maîtrise depuis ces dernières années.

Ce budget est actuellement au plus bas, et toutes les réductions des dépenses ont été effectuées.

FFF - Ligue de Nouvelle Aquitaine
District Football des Deux Sèvres
23 rue pied de fond BP. 18 312
79043 Niort Cedex 9

BILAN AU 30 JUIN 2021

ACTIF			PASSIF		
RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2021	EXERCICE N 30/06/2020	RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2021	EXERCICE N 30/06/2020
ACTIF IMMOBILISE	34 438	65 173	REPORT A NOUVEAU	125 669	133 335
			RESULTAT	1 654	-7 666
			TOTAL FONDS ASSOCIATIF	127 323	125 669
			PROVISIONS POUR CHARGES	145 960	95 960
CREANCE D'EXPLOITATION	11 414	89 535			
DISPONIBILITES	356 637	313 494			
total ACTIF CIRCULANT	368 051	403 029	DETTES D'EXPLOITATION	129 206	246 573
TOTAUX	402 489 €	468 202 €	TOTAUX	402 489 €	468 202 €

De fait, et compte tenu des actions entreprises, le budget sur l'exercice 2022 ne peut être présenté en équilibre, car il s'affiche à 444 200 € ; en tenant compte du maintien de la cotisation à 3.50 €. Il est donc présenté en insuffisance de – 28 340 €, et donc il pourrait être effectué un prélèvement sur les réserves en conséquence.

L'équilibre de ces budgets a pour fondement, bien évidemment, le maintien des subventions de nos partenaires institutionnels.

Celui de la saison 2022/2023 est difficile à appréhender, compte tenu de la situation sanitaire. La volonté du District 79 est de s'adapter à cette situation et de ne pas entreprendre de dépenses ou actions trop impactantes budgétairement notamment vis-à-vis des clubs.

L'EVOLUTION BUDGETAIRE

compte de résultat	réel 2019	réel 2020	prév 2021	réel 2021	prév 2022
ventes diverses	16 424	16 105	12 000	3 471	8 600
clubs cotisations	36 571	5 380	48 000	39 199	40 000
clubs amendes et droits	12 631	8 650	11 500	2 774	9 500
LFNA ristournes et participations	42 898	38 224	33 500	33 935	30 000
dossiers disciplines	84 324	45 617	75 000	17 178	72 000
engagements coupes et champ.	75 985	73 501	75 000	41 895	70 000
recettes coupes et champ.	10 393	3 642	7 500	1 751	7 500
total activités	279 227	191 118	262 500	140 203	237 600
subventions d'exploitations	164 657	215 522	182 000	171 790	178 260
total des produits	443 884	406 640	444 500	311 993	415 860
autres achats	29 786	36 442	24 600	12 278	17 800
services extérieurs	13 350	29 276	25 500	12 567	17 500
frais divers commissions	101 342	86 931	90 300	40 605	98 000
frais ptt	14 649	11 287	16 000	8 191	16 000
autres services extérieurs	5 830	6 099	6 900	8 981	10 400
impôts et taxes	8 719	9 395	9 500	8 621	9 500
salaires	200 440	197 480	220 000	191 279	200 000
charges sociales	65 265	51 892	66 700	22 250	70 000
total frais généraux décaissés	439 381	428 803	459 500	304 773	439 200
transfert de charges (idem jour + emp)	6 584	31 620	-	57 159	-
total des frs gx nets décaissés	432 797	397 183	459 500	247 614	439 200
autofinancement sur activités	11 087	9 458	- 15 000	64 379	- 23 340
résultat financier (produits)	- 315	- 149	300	- 260	-
résultat exceptionnel (produits)	- 449	- 14 093	-	- 1 099	-
dotation aux amortissements	500	2 421	3 000	12 735	4 000
dotation provisions	4 600	460	2 000	50 000	1 000
résultat	5 224	- 7 666	- 19 700	1 654	- 28 340
BUDGET	438 660	414 307	464 500	310 339	444 200

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

- La présentation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2021 effectuée par le trésorier.
 - La lecture du rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes.
 - Approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.
 - Cette résolution est mise aux voix, et est adoptée à l'unanimité
-
- **L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Comité Directeur pour la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2021**

Le Président du District remercie tous ceux qui ont participé et, en particulier, Mickaël Chatellier, Bernard Delavaud et Jean Luc Poirault.

ALLOCUTIONS DES PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur MACHET Patrick Président du CDOS

Il explique le Pass'Sport lequel est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans un club, il est distribué sous conditions de revenus : il s'adresse aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans inclus, qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire ; soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou alors de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Monsieur MACHET précise que tous les **clubs** affiliés à une Fédération **sportive** sont automatiquement partenaires du dispositif **Pass'sport** et que les demandes de remboursement doivent **se faire** via le Compte Asso. Les **clubs** qui n'en disposent pas devront à minima créer un compte simplifié pour **faire** la demande de **remboursement**.

Il remercie les nombreux clubs de cette Assemblée qui ont déjà ouvert un compte et engagé les procédures de remboursement, il incite les autres à le faire.

Madame AYRAULT GUILLORY Marie-Ange, Secrétaire Générale de la Ligue Football Nouvelle Aquitaine.

Elle remercie le Président du District de son invitation, elle assure l'appui de la LFNA à toutes les décisions du District et est optimiste sur cette sortie de crise dû à la gestion de la Covid 19 qui a eu des conséquences évidentes sur le fonctionnement des clubs.

Monsieur LE YONDRE Philippe, Trésorier du Bureau Exécutif de la Ligue de Football Amateur.

Il nous fait une présentation complète de la LFA, et plus particulièrement du BELFA composé de 9 membres élus (3 Présidents de Districts, 1 Président de Ligue, 2 Présidents Délégués de Ligue, 1 Présidente de Club, 1 Secrétaire Général de la LFA, 1 Vice-Président de la LFA) et de 3 membres de droit.

Il nous fait part des priorités du BELFA, la proximité avec la mise en place d'un référent BELFA dans chaque District, une communication ciblée et adaptée, un travail collaboratif avec la mise en place d'outils pour aider les instances et les clubs.

Il aborde la reprise d'activité avec un accompagnement post covid, un retour au foot (tournée des Ligues, implication des différents acteurs, la communication Média), les aides financières avec le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) et les subventions ANS

Il termine en remerciant tous les Présidents, Dirigeants et Bénévoles pour leur investissement au quotidien auprès de nos licenciés.

REMISES DES RECOMPENSES

A nos Dirigeantes et Dirigeants Deux-Sévriens dont le mérite vient d'être récompensé par l'attribution d'une plaquette Fédérale ou d'une Médaille de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, promotion 2021.

Médaille FFF Vermeil

Monsieur Prunier Jacky - District 79 / AMS ASSAIS

Médaille FFF Argent

Monsieur PAILLAT Claude - CO CERIZAY

Médailles LFNA OR :

Monsieur DUCAROIS Gilles - AIRVO ST JOUIN FC

Monsieur TARDIF Jean-Claude - AS ST MARTIN LES MELLE

Médailles LFNA Vermeil :

Madame DIENST Nadine - ESPOIR MAIXENTAIS

Madame NIVELLE Françoise - VAL DE BOUTONNE

Monsieur BICHON Loïc - MAUZE RIGNE SP.A

Monsieur PHILIPPE Dominique - HAUT VAL DE SEVRE 94 FC

Médailles LFNA Argent :

Madame JASMIN Isabelle - PORTUGAIS PARTHENAY

Madame VIGNAULT Laure - GATI-FOOT

Monsieur BERTEAU Patrice - NUEILLAUBIERS FC

Monsieur BROSSARD Yves - PAYS DE L'OUIN FC

Monsieur PAJOT Didier - FRONTENAY ST SYMPHORIEN

Pour finir cette Assemblée, le Président Daniel Guignard, aidé par Monsieur Pierre LACROIX, Président d'Honneur remet un trophée d'honneur à Messieurs DESLIAS Jean-François, GUILLON David, GOUTTENEGRE Jean-Louis, PORCHER Michel, SABOURAULT André et SENARD Claude en récompense des bons et loyaux services rendus pendant de nombreuses années au sein du District de Football des Deux-Sèvres et les remercie de leur investissement.

Le Président termine cette Assemblée en prononçant son allocution de clôture :

Je remercie de nouveau Monsieur le Maire pour la mise à disposition de la salle, ainsi que le Président du club et toute son équipe dirigeante qui ont mis tout en œuvre pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Je tiens également à remercier nos partenaires qui nous soutiennent tout au long de la saison, qu'ils soient institutionnels ou privés.

Je citerai donc :

- Le Conseil Départemental et sa Présidente Madame Coralie DESNOUES, représentée par Monsieur GINGREAU François, pour sa subvention
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Monsieur Wilfried PELISSIER, pour sa subvention par le biais du CNDS
- La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et tout particulièrement son Président Saïd ENNJIMI, représenté par Madame AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, qui maintient les aides attribuées dans le cadre de la Convention d'Objectifs

- La Fédération et la L.F.A. représentée par Monsieur LE YONDRE Philippe
- Nike
- Le Crédit Mutuel
- Le Crédit Agricole
- La Boucherie Charcuterie Traiteur « Le Petit Fief »
- Les Petits Amoureux
- La Macif
- Les Brioches Pasquier
- Intersport
- La Société Guy LIMOGES
- Les différents médias qui relaient nos informations : La Nouvelle République - Le Courrier de l'Ouest – La Concorde - Collines FM - D4B - Radio Gâtine et Radio Val d'Or
- Les Municipalités où évoluent nos clubs de football
- Vous tous pour votre implication permanente et votre dévouement
- Tous les membres du Comité pour leur investissement pour le bon fonctionnement de notre maison
- Le personnel administratif Dominique pour qui nous avons une pensée particulière, Annie, Hakim, Anthony, Jean-Luc, Jean Marc ainsi que nos techniciens Christophe et Séverin.

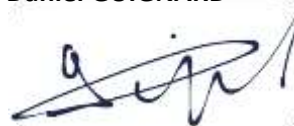
Un grand merci pour votre aide pour les uns et votre dévouement pour les autres, car sans vous, notre discipline ne pourrait vivre.

Il lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire et Financière à 22 h

**Le Secrétaire Général
Jean-Claude BARBOTIN**



**Le Président Du District
Daniel GUIGNARD**



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 23 Décembre 2021 Procès-Verbal n° 20

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr. ROUGER Alain

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GODET Jean-Marie - GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 19 du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 18/19 DECEMBRE 2021

FORFAITS

Amende de 40 €

Match n° 50842.1 Exoudun 1 – Pays Mellois 3 en D4 poule F ➤ **Pays Mellois 1^{er} forfait**

Amende de 30 €

Match n° 50916.1 Pays de L'Ouin 3 – Inter Bocage 4 en D5 poule A ➤ **Inter Bocage 2^{ème} forfait**

Match n° 51051.1 Assais 2 – Amailloux 2 en D5 poule C ➤ **Assais 3^{ème} forfait**

Match n° 51380.1 Sud Gatine 3 – Moncutant 4 en D5 poule D ➤ **Sud Gatine 3^{ème} forfait**

Match n° 51448.1 Vasles 3 – Rom 2 en D5 poule E ➤ **Vasles 2^{ème} forfait**

Match n° 51646.1 Lezay 3 – Rom 1 en D5 poule H ➤ **Lezay 1^{er} forfait**

Match n° 53060.1 Valence Poit/Chatlar 1 – Av79/Autize/Cham 1 en Féminines à 8 Coupe du Poitou ➤ **Valence Poit /Chatlar forfait**

Amende de 20 €

Match n° 52857.1 Uspm/SteEanne/Augé 2 – Niort St Florent 3 en U13 3^{ème} Division poule E ➤ **Niort St Florent 1^{er} forfait**

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 50710.1 Plaine Gâtine 1 – Buslaurs Thireuil 2 en D4 poule D

Match n° 50844.1 Ht Val de Sèvre 2 – Périgné 1 en D4 poule F

Les clubs recevant ci-dessus sont priés de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais. Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de GJ Cœur de Bocage : ➤ Tournoi Futsal en Catégorie U13 le samedi 12 février 2022

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

GJ Cœur de Bocage ➤ Samedi 12 février 2022

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 22/23 JANVIER 2022

Le match n° 51579.1 Prahecq – Sauzéen en D5 poule G se déroulera le dimanche 23 janvier 2022 à 13 h 00 sur le stade de Prahecq

COURRIERS

Du club de St Amand S/Sèvre ➤ Concernant le match n° 50918.1 St Amand S/Sèvre 3 – FC 3C 4 en D5 poule A
La rencontre est fixée au dimanche 13 février 2022 à 15 h 00 sur le stade de St Amand S/Sèvre.

Du club de Vasléenne ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupes Départementales.
Pris note – Remerciements

Du club du FC Boutonnais ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupes Départementales.
Pris note - Remerciements

De Mr. PERCIN Marcel ➤ Demande de remboursement de ses frais de déplacement lors du match 50916.1 Pays de l'Ouin – InterBocage en D5 poule A du 19 décembre 2021

La somme de 24,00€ représentant les frais de déplacement sera débitée au club de l'Inter Bocage pour en créditer M. PERCIN Marcel Arbitre désigné pour la rencontre.

★★★★★

COUPES DEUX-SEVRES – SABOUREAU

La Commission valide le tirage au sort des Coupes
Deux-Sèvres (4^{ème} Tour) et Coupe Saboureau (3^{ème} Tour)

Rencontres qui se dérouleront les
Samedi 15 Janvier 2022 à 20 h 00 et Dimanche 16 Janvier 2022 à 14 h 30
sur le terrain du club premier nommé.

Le Secrétaire
Alain ROUGER

Le Président
Gilles BAUDOIN



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 23 Décembre 2021
Procès-Verbal n° 10

Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr BAUDOIN Gilles

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GODET Jean-Marie - PETIT Jean Jacques

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★

Le Procès-Verbal n° 09 du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

MATCH DU 05 DECEMBRE 2021

Match n° 50445.1 Chauray FC 4 – Ardin Es 2 en D5 poule D

Arbitre : Mr. FATHI BERRADA Omar

Réclamation d'après-match du club d'Ardin

Au sujet du match 23515195 de Départemental 3 Séniors Poule C, FC Chauray 4/ES Ardin 2 du dimanche 05/12/21, le club de l'ES Ardin porte réclamation sur l'arbitre assistant de Chauray, **Mr Vincent DELAHAY** (2543448632) qui était suspendu un match de toute fonction à partir du 29/11/21.

D'après l'article 150 des Règlements Généraux de la FFF, la personne physique suspendue ne peut donc pas :

- Être inscrite sur la feuille de match
- Être présent dans le vestiaire des officiels
- Pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle
- Prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit

Nous demandons que soit appliqué l'article 187 réclamation-évocation alinéa 2 évocation.

La Commission prend connaissance du dossier :

Pour dire : **Réclamation d'après match non recevable car hors délais (reçu le 19/12/2021)**

La Commission confirme le score acquis sur le terrain, à savoir : Chauray Fc (4) – Ardin Es (2) : 2 - 1

WEEK-END DU 18 /19 DECEMBRE 2021**Match n° 50778.1 Frontenay St Symphorien 2 – Venise Verte 2 en D4 poule E**

Arbitre : Mr. BORYSKO Florent

Réclamation d'après match du club de Venise Verte

Je soussigné CHAMARD Marius Capitaine du FC Venise Verte, porte des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs adverses. Ces joueurs qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission déclare la Réclamation d'après match recevable en la forme.Après vérification des feuilles de match constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain. (Article 26 paragraphe C/2 des Règlements Généraux de la L.F.N.A)

Match de référence pour l'équipe 1 : Frontenay St Symphorien (1) – St Aubin Le Cloud (1) en Championnat Départemental 1 poule Unique du 05/12/2021.

Par conséquent, déclare la Réclamation d'après match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Frontenay St Symphorien (2) – Venise Verte (2) : **2 - 1**

Les droits de Réclamation d'Après match soit 70 €, seront portés au débit du club Venise Verte.

Match n° 50649.1 Vasles 2 – Portugais Parthenay 1 en D4 poule C

Arbitre : Mr. PORCHER Morgan

Réserve du club de Portugais Parthenay

Je soussigné Vieira De Pinho Kevin numéro de licence 1172423070 Capitaine du club de Portugais Parthenay formule des réserves sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club de Vasléenne pour le motif suivant : des joueurs du club de Vasléenne sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain (Guignard Gaël 2544033477, Grenioux Emile 2544136597, Roy Lois 2545880650 du club de l'US VASLEENNE ces joueurs ayant participé au dernier match avec une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas le jour même ou le lendemain.

Le règlement ne l'autorise pas - Match de référence le 05/12/2021 D1 US VALEENNE 1 / ECHIRE ST GELAIS AS 2.)

La Commission déclare la réserve d'avant match régulièrement confirmée, recevable en la forme.Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : GUIGNARD Gaël licence n° 2544033477 – GRENIUUX Emile licence n° 2544136597 et ROY Lois licence n° 2545880650 ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de son club alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en championnat Départemental 1 poule Unique : Vasles U.S (1) – Echiré St Gelais As (2) du 05/12/2021 à 15 h 00.

S'agissant de 3 joueurs âgés de moins de 23 ans, entrés en jeu en seconde période aux 53^{ème} – 60^{ème} et 65^{ème} minute, ces derniers pouvaient participer le lendemain avec la première équipe réserve du club (Article 26 paragraphe B/2 des RG de la LFNA).

Par conséquent, déclare la Réserve d'avant match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Vasles U.S (2) – Parthenay Portugais (1) : **3 - 1**
Les droits de confirmation soit 37€, seront portés au débit du club de Parthenay Portugais.

Match n° 51381.1 Parthenay Viennay 4 – Chiché 2 en D5 poule D

Arbitre : Mr. MAHMOUD YAHIA Mouloud

Réserve du club de Chiché

Je soussigné, LE BOSSELIER Vincent, licence n° 1142410768 Capitaine du FC Chiché, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de RC Parthenay Viennay, pour le motif suivant : des joueurs du club du RC Parthenay Viennay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve d'avant match régulièrement confirmée, recevable en la forme.Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Migné Auxances Us (1) – Parthenay Viennay (1) en Championnat Régional 2 poule A du 04/12/2021.

Match de référence pour l'équipe 2 : Parthenay Viennay (2) – Avenir de l'Autize (1) en Départemental 3 Poule C 04/12/2021.

Match de référence pour l'équipe 3 : Es CP (1) – Parthenay Viennay (3) en Championnat Départemental 4 Poule C du 18/12/2021.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Parthenay Viennay (4) – Chiché (2) : **3 - 2**
Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Chiché.

Match n° 51512.1 Venise Verte 3 – Bessines Asptt 2 en D5 poule F

Arbitre : Mr. KONE Abdramane

Réclamation d'après match du club de Venise Verte

Nous portons des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs adverses. Ces joueurs, qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission déclare la Réclamation d'après match recevable en la forme.Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain. (Article 26 paragraphe C/2 des Règlements Généraux de la L.F.N.A)

Match de référence pour l'équipe 1 : Bessines Asptt (1) – Mougou Es (1) en Coupe Des Deux-Sèvres Seniors du 12/12/2021.

Par conséquent, déclare la Réclamation d'après match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Venise Verte (3) – Bessines Asptt (2) : **2 - 5**
Les droits de Réclamation d'Après match soit 70 €, seront portés au débit du club Venise Verte.

Match n° 53157.1 Jaunay Marigny 1 – Chatellerault 2 en Féminines A8 U14/U17 Niveau 1 poule D

Arbitre bénévole : Mr. VALLA Sasha

Réserve du club de Jaunay Marigny 1

Je soussigné NDZONDO OLOLO Célia, licence n° 2547656039, Dirigeante responsable du club de Jaunay Marigny, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club du SO Chatelleault pour le motif suivant : des joueuses du club du SO Chatellerault sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve d'avant match régulièrement confirmée, recevable en la forme.Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueuses : ROUSSEAU Iliana licence n° 2547766885 – AGHASIAN Tagouni licence n° 9602784156 - LORIOUX Axelle licence n° 2548201513 – MATTHYS Erika licence 2547495883 et VOISINE Candice Licence n° 2547328821 ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe (1) : Jarnac Sports (1) – Chatellerault So (1) en compétition : Féminines U16-U18 / A11 LFNA / phase 2 / poule B - Niveau 2 du 27/11/2021.

En référence à l'article 167 paragraphe 2 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 26 paragraphe C/2 des Règlements Généraux de la L.F.N.A - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Chatellerault (2) en infraction.

Par conséquent, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chatellerault (2) avec 0 but et le retrait d'1 point, pour en attribuer le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Chatellerault So.

Le Secrétaire
Gilles BAUDOUIN

Le Président
Alain ROUGER



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion de Bureau du 03 Novembre 2021
Procès-Verbal n° 02

Président : Jean Luc BERTAUD

Membres présents : Franck BONNET, Bernard DELAUAUD, Jean Yves GUIGNARD, Cyril HAYE, Anthony MICHEAU, Fabrice NOIRAUT, Jacques OUVRARD.

Membres excusés : Yohann BLOT

Invités excusés : Daniel GUIGNARD : Président du District, Séverin RAGER : C.T.R.A.

Le PASS Sanitaire a été vérifié pour l'ensemble des membres Présent.

En ouverture de la réunion, Jean Luc souhaite la bienvenue à Cyril HAYE qui remplace au sein de notre Commission Michel FENIOUX en qualité de membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage.

Le PV n°1 de la réunion plénière du 20 août 2021 est adopté sans modification.

Condoléances :

La Commission présente ses plus sincères condoléances à :

- Julien MASSETEAU suite au décès de sa fille.

Remerciements :

La Commission remercie :

- Saint Sauveur, l'Avenir 79 et le R.C. Parthenay Viennay pour le prêt des installations pour les tests physiques,
- Les municipalités de Saint Sauveur et St Rémy pour le prêt des salles pour l'organisation des réunions de début de saison,
- Le F.C.3C. et l'Avenir 79 ainsi que les municipalités de Courlay et St Rémy pour l'organisation des stages des arbitres stagiaires,
- Le TYS Futsal pour l'organisation de la réunion de formation des arbitres Futsal.
- La Commission remercie le District pour la distribution de maillots d'échauffement qui seront remis aux tests physiques et à l'examen théorique.

Engagements :

A ce jour il y a 221 demandes de licences, 205 arbitres sont désignables et 14 arbitres ont demandé une année sabbatique. En ce qui concerne la formation des candidats, il faut noter que peu de candidats se sont inscrits (3) pour les prochaines sessions, ce qui, à court terme, va poser de gros problèmes pour les saisons à venir.

2 clubs devront être vigilants vis à vis du Statut de l'Arbitrage car ils risquent d'être en infraction, si leurs arbitres ne font pas le nombre de matchs requis, au niveau qui était le leur au 30 juin 2020, la saison 2020-2021 étant considérée comme blanche par les instances de la Fédération. Un courriel leur sera adressé afin de leur faire part de leurs situations.

Accompagnements :

68 accompagnements sont déjà effectués, 39 vont suivre puis 19 ensuite. A la fin novembre, tout devrait être terminé. Le 18 décembre 2021, une formation pour les arbitres stagiaires ayant réalisé tous leurs accompagnements se tiendra à Parthenay de 8h à 17h.

Désignations :

Après 2 mois et demi, Anthony MICHEAU trouve ses marques et tout se passe bien.

Observations :

20 sur 36 sont faites en 2^{ème} Division et presque la moitié dans les autres divisions. Il ne devrait pas y avoir de souci pour les mois à venir.

Tests Physiques et examens théoriques :

Les sessions de rattrapage des tests physiques se dérouleront à Celles sur Belle le 18 décembre 2021 et à Parthenay le 19 décembre 2021. L'examen théorique se tiendra les 15 et 22 janvier 2022, respectivement à Terves et à Saint Rémy.

Formation Arbitres Féminines :

Une formation pour les arbitres féminines se déroulera les 13 et 14 novembre 2021 à Marsac en Dordogne et concernera 4 arbitres Deux Sévriennes.

Stage candidats Ligue :

Sur les 2 dernières réunions, la présence était bonne 21 et 18 étaient en visioconférence.

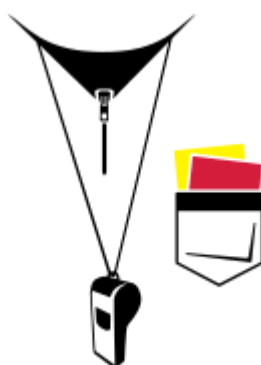
Stage arbitre Futsal :

Une formation a été organisée par la Commission Futsal en collaboration avec la C.D.A. et 9 arbitres y ont participé.

La séance est levée à 22h00.

Le Président de la CDA
Jean Luc BERTAUD

Le Secrétaire de la CDA
Jacques OUVRARD



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 20 Décembre 2021

Procès-Verbal n° 06

Présents : MM. BODIN – DENIAU – DUCAROIS – GODET – LAROCHE – GRIMPRET – MAGNAN – PICAULT – PINTAULT - POIRAUT – RAMBAUD - ROUGER

Excusés : MM. AUBREE – BOHY – HAYE – LAVILLE - PARNAUDEAU

COURRIELS DES CLUBS

Désengagements U15 A 7 : BEAUVOIR 2- VENISE VERTE 2 – ST VARAUDAISE 2 – FC3C 2.

Nouveaux engagements U15 A 7 : N ST LIGUAIRE 2 – VERGENTONNAISE LOUZY ENE 2 – LE TALLUD SUD GATINE 2 – CŒUR DE BOCAGE 2 – USPM STE EANNE GJ LA CRECHE STE NEOMAYE ROMANS 2 – ECHIRE ST GELAIS 2 – GJ SUD DEUX-SEVRES 2.

Désengagements U 15 à 11 : GJ SUD DEUX-SEVRES 2 – ECHIRE ST GELAIS 2.

Désengagement U 18 : CHERVEUX 2.

Nouveaux engagements U 15 Foot à 11 : GJ ST VARAUDAISE 2 – FC3C 2- FCVV BEAUVOIR 2

Nouvel engagement catégorie U 13 : GATIFOOT 3.

Nouveaux engagements catégorie U11 : PAYS MAIXENTAIS 3 - CELLES VERRINES 4 – N CHAMOIS 3 – NUEILLAUBIERS 3- CERIZAY INTERBOCAGE 5.

Mise en place d'une division 4 Dans la catégorie U13 : GATIFOOT- STE EANNE – PAYS MAULEONNAIS – MONCOUTANT- EVSABB FCNA → Nécessaire fait.

Demande d'accession U 13 : CHAMPDEPAMPLIE → Voir championnat U13.

Demande d'accession U17 : VENISE- VERTE - VERGENTONNAISE LOUZY ENE → Au regard du calendrier et du fait du nombre d'équipes engagées dans cette catégorie, la Commission maintient le schéma initial.

Demande de rétrogradation – catégorie U 13 : USPM STE EANNE AUGÉ 3- NORD EST 79 – MONCOUTANT 2.

Candidature pour recevoir les finales de jeunes : MONCOUTANT- BEAUVOIR → Pris note.

DENOMINATION DES NIVEAUX

Pour permettre une uniformité dans toutes les catégories et offrir plus de visibilité, le plus haut niveau départemental devient ACCESSION LIGUE.

Suite à la modification évoquée ci-dessus, la Commission procède à la mise à jour de l'annexe des Règlements.

CALENDRIER DE LA PHASE 2

Le calendrier est officiellement établi, il sera transmis aux clubs très prochainement.

CHAMPIONNATS U 18

Retrait : CERVEUX 2.

Niveau 1 : 1 poule de 8 équipes. Niveau 2 : 1 poule de 7 équipes.

CHAMPIONNATS U 17

Aucun nouvel engagement ou retrait. Le schéma prévu est validé.

Accession Ligue : une poule de huit équipes.

D1. : 2 poules de sept équipes.

CHAMPIONNATS U 15 A 11

Accession Ligue : poule unique de 8 équipes.

Division 1 : deux poules de 8 équipes.

Division 2 : une poule de 8 et une poule de 7 équipes.

U 15 A7

11 équipes : 1 poule de 6 et 1 poule de 5 équipes par match aller – retour.

Coupe : un rassemblement regroupant toutes les équipes sera organisé le samedi 7 MAI. Modalité d'organisation et lieu à définir.

CHAMPIONNATS U13

Accèdent au Critérium Régional U 13 : NIORT CHAMOIS FC –THOUARS FOOT 79- FC BRESSUIRE.

Au regard des disparités constatées dans plusieurs niveaux et en tenant compte au maximum des souhaits des clubs, une nouvelle organisation par niveau est mise en place.

Accession Ligue : poule unique de 8 équipes.

Division1. : Poule unique de 8 équipes.

Division 2. : 4 poules de 7 équipes.

Division 3. : 3 poules de 8 équipes

Division 4. : 3 poules de 8 équipes.

ANIMATIONS U 11

La Commission procède à la remise à niveau des équipes ainsi qu'à la constitution des poules.

COUPES - CHALLENGES

La Commission établit la liste des rencontres du 22 janvier 2022.

Coupe U15 tour 1 poule C

Egalité parfaite entre les seconds (N ST LIGUAIRE – ST VARAUDAISE). Equipes reversées en challenge. Un tirage au sort est effectué pour définir l'équipe référencée 2C et celle référencée 3C.

U 15. Challenge TOUR 1. 22 JANVIER

ECHIRE ST GELAIS 2 et GJ SUD DEUX-SEVRES 2 ne repartant pas en Foot à 11,

Match 3. : ECHIRE ST GELAIS 2 (3 L) est remplacé par FC3C 2 (nouvel engagement).

Match 5. : GJ SUD EUX-SEVRES 2 (3 E) est remplacé par FCVV-ESB 2 (nouvel engagement).

Match11. : GJ ST VARAUDAISE 2 (nouvel engagement) remplace l'exempt.

Coupe Angélique U 13

Les plateaux A et D reportés pour cause de COVID sont reprogrammés le samedi 22 JANVIER.

Coupe Départementale U 13

Les plateaux 6, 8 et 9 reportés pour cause de COVID sont reprogrammés le samedi 22 JANVIER.

Coupe et Challenge U18.

Une demande sera transmise à la Commission Sportive pour que la Finale de la Coupe U 18 et la Finale du Challenge U18 se déroulent en lever de rideau des ½ Finales de la Coupe des Deux-Sèvres seniors.

Le Président
DANY BODIN

Le Secrétaire
DENIAU JEAN-PAUL



COMMISSION FUTSAL

Réunion par visio du 21 Décembre 2021

Procès-Verbal n° 03

Membres présents : Mrs GAUVIN Francis – BOURON Benoit - David BABET - Victorien BARTHEL – Jean Yves MASSE

Ordre du Jour :

- ✓ Organisation du championnat pour la deuxième phase
- ✓ Organisation et tirage de la coupe
- ✓ Questions et infos diverses

Constitution des poules pour la deuxième phase :

Application du schéma validé par les clubs le 7 septembre

Rappel des règlements

- **Article 12 des RG de LFNA – Classification des clubs** 1/ Classification des équipes d'un même club
Au sein d'un club dans lequel elles évoluent, les équipes sont classées en équipes 1, 2, 3, 4..., l'équipe 1 étant réputée supérieure aux équipes 2 et ainsi de suite. **Deux ou plusieurs équipes d'un même club (à l'exception de la dernière division départementale) ne peuvent pas être classées dans une même division.** Dans le cas où cela se produit, dans la dernière division départementale, les équipes seront classées dans des poules différentes.
- **Article 14 des RG de LFNA – Classement en championnats**
Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées
 - a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés
 - b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
 - c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
 - d. Du classement au Challenge du Fair-Play
 - e. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
 - f. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

D1 POULE A	D1 POULE B
BESSINES 1 EX-TENSION ECHIRE 1 TYS FUTSAL 1 GATI FOOT 1 BEAULIEU BREUIL 1 L'ABSIE LARGEASSE 1	FOC VOUILLETAIS 1 NIORT CHAMOIS 1 NIORT AFC 1 RC NIORTAIS 1 AIFFRES 1 CELLES VERRINES 1

D2 POULE A	D2 POULE B
AIFFRES 2 TYS FUTSAL 2 THENEZAY FUTSAL 1 EX-TENSION ECHIRE 2 FC VOUILLETAIS 2 CASC NIORT 1	CASC NIORT 2 FOC VOUILLETAIS 3 KEFILM 1 BOUTONNAIS FC 1 AVENIR 79 1 TYS FUTSAL 3

En annexe le calendrier général Futsal.

Coupe Futsal

Pour cette saison, suite à la pandémie, une nouvelle formule à élimination directe. Ci-dessous le schéma :

24 EQUIPES ENGAGEES		EQUIPES	MATCHS	EXEMPTS	
Semaine 2	Tour 1	16	8	8	8 perdants
Semaine 7	Tour 2	8 vainqueurs tour 1 + 8 exempts	8		8 perdants
Semaine 12	Amitié T1	16 perdants sauf D1	8		
Semaine 16	1/4 Amitié	8 vainqueurs T1 Amitié	4		
	1/4 Deux-Sèvres	8 vainqueurs T2	4		
Semaine 18	1/2 Amitié	4 vainqueurs 1/4 Amitié	2		
	1/2 Deux-Sèvres	4 vainqueurs 1/4 Deux-Sèvres	2		
Semaine 22	Finale Amitié	2 vainqueurs 1/2 Amitié	1		
	Finale Deux-Sèvres	2 vainqueurs 1/2 Deux-Sèvres	1		

Organisation du 1^{er} tour :

Les rencontres se dérouleront semaine 2. Les 8 exempts sont tirés au sort parmi les équipes de D1.

Tirage au sort des rencontres :

- L'Absie Largeasse 1 / Aiffres 2
- Ex Tension 1 / Avenir 79 1
- RC Niortais 1 / Ex Tension 2
- Vouilletais 1 / Tys Futsal 3
- Casc Niort 2 / Thenezay 1
- Vouilletais 3 / Casc Niort 1
- Tys Futsal 2 / Vouilletais 2
- Boutonnais 1 / Kefilm 1

Des arbitres seront désignés sur les rencontres. Mise en place de la FMI.

Rappel :

Soyons vigilants et très attentifs sur la procédure COVID. **L'usage de la tablette est obligatoire.** Attention à la fin du match de bien valider les remplaçants avant la clôture de la feuille de match.



Francis GAUVIN,
Président de la Commission Futsal.

NOS PARTENAIRES



Crédit Mutuel



Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour



AVIS AUX CLUBS

NOUVEAU PROTOCOLE DE REPORT DES RENCONTRES POUR CAS DE COVID

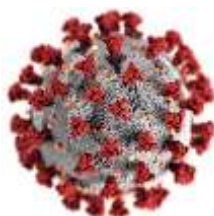
Devant les difficultés rencontrées par les clubs pour obtenir un justificatif émanant de l'ARS ou de tout autre organisme de santé compétent en la matière de gestion des cas COVID, le Comité de Direction du District s'associe à la décision prise par celui de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine au niveau de la déclaration de cas de COVID.

Ainsi, si la règle des 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants reste toujours un motif de report incontournable, la seconde règle sur la mesure d'isolement de l'effectif formalisée par les ARS est difficile à obtenir pour chaque rencontre.

Aussi et tenant compte des avis reçus par les ARS, tous identiques, au-delà de la 1^{ère} règle (4 cas positifs), les commissions organisatrices des compétitions reporteront systématiquement les rencontres si :

- Le club justifie d'une positivité (joueur ou encadrement technique) avec une date de prélèvement antérieure à 7 jours par rapport à la date de la rencontre (*en clair, un membre de l'équipe est déclaré positif au COVID moins de 7 jours avant la rencontre*).
- Le club justifie d'un envoi à l'ARS ou la CPAM, en mettant le District en copie, de son département du tableau EXCEL, recensant les cas contact, prévu à cet effet.

Il appartient ensuite au club touché par des cas COVID ou de nombreux cas contacts d'indiquer à la commission concernée, la semaine suivante, si les résultats des tests effectués par les cas contacts à J+7 sont positifs. Si ils au nombre minimum de 4, la commission compétente procédera à nouveau report.



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 14 décembre 2021

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj7-12-21.pdf

LE PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Présenter soit :

- Un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ;
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19.

<http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle systématique du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.

Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.

Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X

En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public
(y compris plages, plan d'eau et lacs)

Pas de port du masque obligatoire.

Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Haut niveau* et professionnel

* athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Senior, Relève

Aménagement pour les compétitions et manifestations sportives.

Mineurs de plus de 12 ans

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).

Toutes pratiques autorisées.

Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Majeurs

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).

Toutes pratiques autorisées.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 se met en place pour les écoles primaires. Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées. Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'au moins un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable. Retrouvez toutes les mesures applicables à date : https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/protocole-sanitaire#hotel
VIE ASSOCIATIVE	
	Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.
DOCTRINE FRONTIÈRE	
	Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage À noter que les manifestations sportives internationales ne constituent pas un motif impérieux depuis et vers les pays classés « rouge écarlate ».

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.

INFOS CLUBS

**TOURNOI
FUTSAL**

Organisé par le GJ Coeur de Bocage

Salle de Boismé
Stade municipal
Rue Iescure
79300 Boismé

CATÉGORIE U13

1 SEUL ÉQUIPE / CLUB
5 JOUEURS +2 REMPLAÇANTS
INSCRIPTION : 35€

Pass sanitaire et masque obligatoire à partir de 12 ans
Buvette et snack disponible sur place

**SAMEDI 12 FÉVRIER 2022
DÉBUT DES RENCONTRES A PARTIR DE 9H30**

Renseignement et inscription (avant le 23 janvier 2022) :
CHEVALIER Aymeric
caymeric1@gmail.com
07.85.17.09.04



Fiche d'inscription **tournoi futsal**



Organisé par le GJ Cœur de Bocage
Le samedi 12 février 2022

Stade municipal de Boismé
Rue Lescure
79300 Boismé

Informations générales :

- ✓ Catégorie U13
- ✓ 12 équipes maximum
- ✓ Une seule équipe / club
- ✓ 1 équipe = 5 joueurs + 2 remplaçants
- ✓ Licences FFF obligatoires
- ✓ Début des rencontres à 9h30
- ✓ Inscription : 35€
- ✓ Pass sanitaire et masque obligatoire à partir de 12 ans

Information club :

Nom du club :

Mail :

Nom / Prénom du responsable d'équipe :

Numéro de téléphone du responsable d'équipe :

La fiche d'inscription et le règlement des frais d'inscription (35€) devront être envoyés avant le 23 janvier 2022 à l'adresse ci-dessous.

Pour toute annulation elle devra être faite avant le 30 janvier 2022 sous peine de voir le chèque de frais d'inscription encaissé.

Pour l'inscription ou pour toute demande de renseignements contacter :

CHEVALIER Aymeric
4 rue de Rouillaton 79300 BRESSUIRE
caymeric1@gmail.com
07.85.17.09.04



Tournoi futsal U11/U13

GJ Cœur de Bocage

Règlement général :



- ✓ **Loi 1 : Le terrain**
 - Terrain de handball
 - Surface de réparation à 6m (ligne continue)
- ✓ **Loi 2 : Les joueurs**
 - 5 joueurs (dont 1 gardien) + 2 remplaçants maximum par équipe
 - Tous les joueurs et joueuses doivent posséder une licence FFF pour la saison en cours
 - Remplacements à la volée (Attention : le joueur remplacé doit être hors des limites du terrain et sorti par la ligne médiane pour que l'entrant puisse entrer en jeu)
 - Les joueurs sont dans l'obligation de porter des protège-tibias
- ✓ **Loi 3 : Le ballon**
 - Ballon spécifique futsal en cuir (il sera fourni par le GJ Cœur de Bocage)
- ✓ **Loi 4 : Durée de la partie**
 - Les matchs seront de 8 min, sans mi-temps, sans prolongations et avec tirs au but seulement en phase final
 - La fin officiel du match est sifflé par l'arbitre de la rencontre (le coup de sifflet de la table de marque étant seulement un repère pour les 8 min)
- ✓ **Loi 5 : Arbitres**
 - L'arbitrage sera assuré par les U18 du GJ Cœur de Bocage
 - L'arbitre s'engage à prendre toutes ses décisions en toute objectivité et est l'unique décisionnaire du jeu
- ✓ **Loi 6 : Fautes**
 - Les tacles et charges sont interdits (le tacle de récupération est permis s'il n'y a aucun joueur à proximité)
 - Pas de Hors-jeu
 - Tous les coups francs sont directs
 - Si une faute est réalisée dans la surface de handball un penalty à 7 mètres sera sifflé
 - Les arbitres pourront prendre la décision d'exclure temporairement (2 min) un joueur ayant fait preuve d'un comportement anti-sportif
- ✓ **Loi 7 : Gardien de but**
 - Il est dans l'obligation de porter un maillot reconnaissable par rapport aux joueurs de champ
 - Il a l'autorisation de sortir de sa surface pour jouer (excepter avec les mains)
 - Une remise en jeu se fera au niveau du point des 4 mètres
 - Sur une remise en jeu, le ballon devra sortir de la surface de handball pour pouvoir être joué
 - Si le gardien a le ballon dans les mains il est dans l'obligation de le jouer en moins de 6 secondes (sinon un coup franc sera sifflé à l'endroit du gardien)
 - La passe en retrait au gardien est autorisée, mais il ne pourra jouer le ballon qu'avec les pieds
- ✓ **Loi 8 : Remise en jeu**
 - Les touches et corners seront effectués au pied, cependant un but ne pourra pas être marqué directement sur une touche
 - Pour les touches, le ballon sera arrêté et placé sur la ligne ou en dehors du terrain
 - Les joueurs adverses ne pourront pas se situer à moins de 4 mètres de la mise en jeu
 - Le ballon sera joué dans les 6 secondes qui suivent sous peine de changer de camp
- ✓ **Loi 9 : Déroulement du tournoi**

Phase de championnat :

 - Le tournoi est divisé en 2 poules de 6 équipes
 - Le classement :
 - Match gagné = 4pts
 - Match nul : 2pts
 - Match perdu : 1pt
 - Forfait : 0pts
 - Le classement se fera en additionnant les points de chaque équipe. En cas d'égalité de points : 1 - au goal average particulier, 2 - au goal average global, 3 - à la meilleure attaque, 4 - aux tirs au but

Phase finale :

 - Les 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule s'affrontent en demi-finales puis finale (1 à 4)
 - Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule s'affrontent en match de classement (5 à 8)
 - Les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule s'affrontent en match de classement (9 à 12)
 - La finale se jouera en 10 minutes (2 mi-temps de 5 minutes)
 - Chaque rencontre donnera un vainqueur, en cas d'égalité une série de 3 tirs au but départagera les 2 équipes, en cas de nouvelle égalité chaque équipe retirera une fois sur le principe de la mort subite
- ✓ **Loi 10 : Responsabilité et respect**
 - Le Groupement Cœur de Bocage décline toute responsabilité en cas de vols, accidents ou incidents pouvant survenir pendant la durée du tournoi et en dehors
 - Le fair-play, le respect et la convivialité doivent être les maîtres de cette journée. Tous joueurs, éducateurs, dirigeants ou accompagnateurs ne respectant pas cet état d'esprit seront exclus du tournoi.
- ✓ **Loi 11 : Récompenses**
 - A l'issue du tournoi chaque équipe et chaque joueur se verra remettre une récompense

